

Annecy, le 13 juillet 2022

Travaux d'aménagements transitoires

Piétonnisation des rues Grenette et Joseph Blanc

Présentée en réunion publique le 23 juin dernier, la piétonisation des rues Grenette et Joseph Blanc du quartier du lac est effective dès aujourd'hui. Au cours de l'année à venir, les habitants qui le souhaitent pourront donner leur avis sur cet aménagement transitoire et exprimer leurs besoins quant à ces espaces via une concertation sur jeparticipe.annecy.fr et divers ateliers.

Cette zone fonctionne comme le reste de la zone piétonne du centre-ville d'Annecy :

- Pas de circulation automobile autorisée à l'exception de la dépose/décharge pour les riverains et habitants du secteur (sans stationnement autorisé).
- Livraisons autorisées de 6h00 à 11h00 tous les matins, en respectant les sens de circulation, les cyclistes et les piétons. Aucun autre stationnement autorisé.

L'arrêté de circulation en vigueur, affiché place Saint-Maurice et Rue Joseph Blanc, indique le sens de la circulation et sa réglementation. L'arrêté est également disponible sur le site de la Ville www.annecy.fr.

Ces aménagements transitoires dureront 1 an et seront étudiés par les riverains, habitants et commerçants qui souhaitent participer à la concertation des aménagements du centre-ville. Plus d'informations sur : <https://jeparticipe.annecy.fr/>